



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 22 septembre 2015

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi (CCPCT) Session 2016

Le Préfet de la Dordogne informe que la session 2016 de l'examen du CCPCT est organisée comme suit, dans le département :

- Epreuve d'admissibilité
 - 2 unités de valeur de portée nationale UV1 et UV2 : **vendredi 29 janvier 2016 matin**
 - 1 unité de valeur de portée départementale UV3 : **le vendredi 29 janvier 2016 après-midi**
- Epreuve d'admission
 - 1 unité de valeur de portée départementale UV 4 : **le lundi 4 avril 2016 et les jours suivants** en fonction du nombre de candidats

La date de clôture des inscriptions est fixée au samedi 28 novembre 2015

Le dossier d'inscription complet devra :

- soit être transmis par voie postale, le cachet de la poste faisant foi à la préfecture, à l'adresse postale suivante : Services de l'État - Cité Administrative - Préfecture - Pôle des élections et réglementations - Taxi - 24024 PERIGUEUX cedex
- ou à défaut, être déposé à la préfecture à Périgueux, 2 rue Paul Louis Courier, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30.

Les personnes intéressées peuvent obtenir toute information utile auprès de la Préfecture de la Dordogne - Pôle des élections et réglementations - Tél.

05.53.02.25.31 **ou sur le site internet : www.dordogne.gouv.fr – démarches administratives - professions réglementées**

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne
Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE
☎ 05.53.02.24.07
Valerie.lescure@dordogne.gouv.fr